

Référence ANDPC : 11962100001

TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

Opérer au fauteuil demande de la patience, de la minutie... mais surtout du tonus musculaire et une bonne dose de résistance à l'effort. Loin d'être des pathologies rares, près de 62 % des 118 chirurgiens-dentistes français interrogés lors d'une étude récente, ont déclaré souffrir quotidiennement de douleurs musculaires ou squelettiques. Ces troubles musculosquelettiques sont caractérisés par des gestes répétitifs, par un maintien prolongé de postures statiques, par des amplitudes articulaires extrêmes ou par une force appliquée importante. L'objet de la formation est de faire un état des lieux des facteurs de risque et d'améliorer l'ergonomie du poste de travail en situation opérationnelle pour prévenir la douleur.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

À l'issue de la formation le praticien sera capable de :

- **Diagnostiquer** l'arrivée des TMS
- **Intégrer** les grands principes de la mécanique humaine
- **Appliquer** les bonnes postures au cabinet et **identifier comment** les reproduire en situation
- **Mettre en place** les gestes simples pour prévenir et limiter l'apparition des TMS.

PUBLIC ET PRE REQUIS

Chirurgiens- dentistes et assistantes dentaires
Pré requis : absence de pré requis

DUREE

1 Jour soit 7 heures
9h00 – 18h00 (pauses et déjeuner inclus)

EFFECTIF

Nombre de stagiaires minimum : 12
Nombre de stagiaires maximum : 20

INDICATEURS DE RESULTATS

Taux de satisfaction des stagiaires sur les objectifs de la formation (en 2020) : 84.3 %

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Exposé didactique
- Nombreux exercices pratiques, jeux de rôle et quizz
- Remise de supports pédagogiques par mail à l'issue de la formation.

HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles, contactez Mme Samia NAÏT-BELAÏD par mail : contact@conferences-dentaires.com afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

FORMATEURS

Ostéopathes de formation

MODALITES D'ÉVALUATION

Avant la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne
Recueil des attentes par le formateur

Pendant la formation :

Validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires

Après la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne
Evaluation de la satisfaction par mail à l'issue de la formation.

PREVENIR LES TROUBLES MUSCULOQUELETTIQUES DU CHIRURGIEN DENTISTE

PROGRAMME

MATIN :

- **Présentation (15mns)**
- Prendre conscience des risques liés au travail du chirurgien-dentiste. (30mns)
- **Diagnostiquer** l'arrivée des TMS, (comment ils apparaissent et dans quelles situations). (90mns)
- **Intégrer** les grands principes de la mécanique humaine. (60mns)

APRES MIDI :

- **Appliquer** les bonnes postures au cabinet et **identifier comment** les reproduire en situation (75mns)
- Adopter des nouveaux comportements pour prévenir les TMS (75mns)
- Se préparer à une journée de travail. (40mns)
- Conclusion (20mns)

DATES

- **Jeudi 18 novembre 2021, Aix-en-Provence (1-003)**
- **Jeudi 02 décembre 2021, Nîmes (1-002)**
- **Jeudi 2 décembre 2021, Brest (1-007)**
- **Jeudi 02 décembre 2021, Reims (1-005)**
- **Jeudi 09 décembre 2021, Angers (1-008)**

MODALITES DE VALIDATION

Attestation de fin de formation

DELAI D'ACCES

Confirmation de votre inscription par mail 72 heures après la réception de votre règlement et de votre bulletin d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir préciser dans quel cadre vous souhaitez réaliser cette formation :

- Tarif DPC* : 392 €
- Auditeur Libre (hors DPC) :
 - Tarif Adhérent des Conférences : 350 €
 - Tarif Non Adhérent des Conférences : 390 €

Nom : Prénom :
Mail : N° de tél. :
N° RPPS ou Adeli :

Formation TMS (1-.....) Le : à :

Date : Ville :

Je joins à ce coupon mon chèque de règlement et j'adresse le tout à : Les Conférences Dentaires – 14, rue Etex – 75018 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 01 42 28 99 10 ou à contact@conferences-dentaires.com

*100 % pris en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien : dispose du nombre d'heures nécessaire dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr), soit inscrit à la formation auprès des Conférences Dentaires, soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC, suive la formation dans sa globalité. (Chirurgiens-dentistes libéraux (installés ou remplaçants thésés) et/ou salariés de centres de santé conventionnés, exerçant en France, (métropole et DOM)

Pour les salariés hospitaliers, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.

LES CONFERENCES DENTAIRES

01 42 28 99 10 - contact@conferences-dentaires.com

Numéro ODPC : 1196

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754109875 auprès du Préfet de la Région Ile de France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2021

Programme de formation (DPC et FIF) :

Les étapes du programme se déroulent **toutes par mail**.
Elles sont obligatoires.

1- Le questionnaire de pré test :

Vous recevez un mail de convocation un mois avant la date de la journée de formation présentielle. Ce mail contient un lien pour vous permettre de remplir en ligne le questionnaire de pré test que vous devez nous retourner, **avant la date limite précisée dans le mail**, en cliquant sur le bouton « envoyer » en fin de questionnaire. Nous vous invitons à imprimer ce questionnaire et à l'apporter le jour de la formation afin d'y inscrire les notes utiles à l'évolution de votre pratique.

2- Journée présentielle :

Les méthodes mobilisées durant cette journée sont les suivantes : diaporamas, quizz, jeux de rôle.

3- Le questionnaire d'évaluation :

Adressé le jour de la formation ou le lendemain, ce questionnaire permet l'évaluation de la qualité de la formation. Il est obligatoire pour les participants. Vous accédez au **support pédagogique** à l'issue du questionnaire.

4- Le questionnaire de post test :

Vous recevez **dans les semaines qui suivent la journée de formation présentielle** le questionnaire de post test. Si le questionnaire de pré test et de post test sont identiques, vous accédez aux réponses à l'issue du questionnaire. La comparaison des deux questionnaires vous permet de mettre en évidence votre progression. Le questionnaire de post test doit nous être **retourné avant la date limite précisée dans le mail**. La réception de l'ensemble des questionnaires nous permet de clôturer le dossier et de l'envoyer à l'ANDPC afin d'obtenir le règlement de l'aide à la formation qui vous est versée sur votre compte s'il s'agit de votre première formation pour l'année en cours. Tout retard dans le retour de ce questionnaire pénalise l'ensemble des participants.

Par ailleurs, un envoi après la date limite entraîne le rejet de votre dossier pour une prise en charge.

5- L'analyse des actions :

Cette étape vous est personnelle. Un document vous permettant l'analyse de vos actions vous est remis en séance, le jour de la formation présentielle ou par mail quelques jours avant la formation. Ce document devra nous être adressé 2 mois après la formation.

Conditions d'annulation :

Toute **absence** et **annulation** à moins de 30 jours avant la journée présentielle entraînera le dépôt du chèque sans remboursement.

Seul l'envoi de la convocation au plus tard 3 semaines avant la date de la formation, confirme le maintien de la journée.

L'annulation de la session par Les Conférences Dentaires ne donnera droit à aucun dédommagement.

Prise en charge DPC 2021 :

En 2021, l'ANDPC verse une prise en charge pour 2 formations présentielles de 7 heures.

Vous bénéficiez alors d'une aide à la formation de 315 € qui vous est versée à l'issue du programme (dans les semaines qui suivent la date limite de retour du questionnaire de post test) par virement sur votre compte bancaire.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ANDPC (**392 €** pour une formation d'une journée). A l'issue du programme votre chèque de caution de 392 € sera détruit par Les Conférences Dentaires (sauf instruction contraire de votre part) après le virement de la somme sur notre compte, sous réserve que vos droits à formation s'élèvent bien à 392 €.

Prise en charge FIF-PL 2021 :

La prise en charge par le FIF-PL est de 250 € par journée de formation présentielle et limité à 750 € par an et par professionnel. Elle vous est versée par le FIF-PL une fois que vous avez déposé sur votre espace personnel les documents que nous vous adressons par mail après la journée.

IMPORTANT

Le nombre d'inscrits étant **limité à 20**, les bulletins d'inscription seront traités dans l'ordre d'arrivée. Afin de valider votre inscription, veuillez joindre un chèque de règlement, à l'ordre des CONFÉRENCES DENTAIRES.

Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la veille de la formation.